

**Arrêté du Gouvernement de la Communauté française  
fixant le modèle du rapport visé à l'article 7 du décret du  
24 novembre 2006 visant l'octroi d'une licence de tireur  
sportif**

**A.Gt 11-04-2008**

**M.B. 29-05-2008**

Le Gouvernement de la Communauté française,

Vu l'article 7, alinéa 3, du décret du 24 novembre 2006 visant l'octroi d'une licence de tireur sportif;

Vu l'avis du Conseil supérieur de l'Education physique, des Sports et de la Vie en plein Air donné le 19 février 2008;

Vu l'avis 44.150/4 du Conseil d'Etat donné le 12 mars 2008, en application de l'article 84, § 1<sup>er</sup>, 1<sup>o</sup>, des lois coordonnées sur le Conseil d'Etat;

Sur la proposition du Vice-président et Ministre du Budget en charge du Sport et de la Fonction publique;

Après délibération,

Arrête :

**Article 1<sup>er</sup>.** - Le rapport dont question à l'article 7 du décret du 24 novembre 2006 visant l'octroi d'une licence de tireur sportif est établi conformément au modèle figurant en annexe du présent arrêté.

**Article 2.** - Le présent arrêté entre en vigueur le jour de sa publication au Moniteur belge.

**Article 3.** - Le Ministre ayant les Sports dans ses attributions est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Bruxelles, le 11 avril 2008.

Pour le Gouvernement de la Communauté française :

Le Ministre-Président,

R. DEMOTTE

Le Vice-Président, Ministre du Budget, des Finances, de la Fonction publique et des Sports,

M. DAERDEN

**Annexe****Rapport visé à l'article 7 du décret du 24 novembre 2006 visant  
l'octroi d'une licence de tireur sportif**

**(Ce rapport est à retourner avant le 30 avril de l'année suivant celle  
de référence à la Direction générale du Sport du Ministère de la  
Communauté française, boulevard Léopold II 44, 1080 Bruxelles)**

Année civile 20

**I. AUTORITE EMETTRICE :****I. AUTORITÉ ÉMETTRICE :**

- Dénomination : .....
- .....
- Adresse du siège social : .....
- .....
- .....
- Président (e) :                      Nom : .....
- Prénom : .....
- Adresse postale : .....
- .....
- .....
- Tél : .....
- Fax : .....
- Gsm : .....
- E-mail : .....
- .....

**II. DONNEES STATISTIQUES ANNUELLES :**

- Nombre de clubs affiliés (situation au 31/12 de l'année de .....  
référence) :
- Nombre de membres affiliés (situation au 31/12 de l'année de .....  
référence) :
- Nombre de candidatures déposées pour l'octroi de la licence .....  
(article 6 du décret) :
- Nombre de candidatures écartées avant épreuves théorique et .....  
pratique (article 6 du décret) :
- Nombre de stands de tir agréés pour l'accueil des épreuves .....  
(article 1<sup>er</sup>, 1<sup>o</sup>, a) de l'AGCF du 30/3/2007 fixant les modalités  
d'organisation, de contenu, d'évaluation et d'équivalence des  
épreuves théorique et pratique dont la réussite conditionne  
l'octroi de la licence de tireur sportif) :



• Nombre de sessions d'épreuves théorique et pratique programmées (article 1 <sup>er</sup> , 1 <sup>o</sup> , c) de l'AGCF du 30/3/2007 précité) :	.....
• Nombres de sessions d'épreuves non réalisées, les candidats étant absents :	.....
• Nombre d'épreuves théoriques réussies (certificat délivré) :	.....
• Nombre d'épreuves pratiques réussies (certificat délivré) :	.....
• Nombre d'épreuves théoriques ajournées	.....
• Nombre d'épreuves pratiques ajournées	.....
• Nombre d'épreuves théoriques échouées :	.....
• Nombre d'épreuves pratiques échouées :	.....
• Nombre de dispenses accordées pour l'épreuve théorique équivalentes (article 1 <sup>er</sup> , 4 <sup>o</sup> de l'AGCF du 30/3/2007 précité)	.....
• Nombre de dispenses accordées pour l'épreuve pratique équivalentes (article 1 <sup>er</sup> , 4 <sup>o</sup> de l'AGCF du 30/3/2007 précité)	.....
• Nombre de licences délivrées (article 6 du décret)	.....
• Nombre de licences provisoires sollicitées (article 8 du décret)	.....
• Nombre de licences provisoires refusées (article 8 du décret)	.....
• Nombre de licences provisoires délivrées (article 8 du décret)	.....
• Nombre de tireurs sportifs âgés de moins de 18 ans accueillis (article 5 du décret)	.....
• Nombre de renouvellement de licences sollicitées (article 10 du décret)	.....
• Nombre de renouvellement de licences accordées (article 10 du décret)	.....
• Nombre de licences renvoyées (article 11 du décret)	.....
• Nombre de licences retirées (article 12 du décret)	.....
• Nombre de recours introduits suite à un retrait de licence (article 12 du décret)	.....
• Nombre de recours rencontrés suite à un retrait de licence (article 12 du décret)	.....

### **III. ANNEXES A JOINDRE :**

Sont annexées au présent rapport :

1. la liste, pour l'année de référence, des personnes à qui a été octroyée une licence de tireur sportif (avec mention de la date de délivrance);
2. la liste, pour l'année de référence, des personnes à qui a été octroyée une licence provisoire de tireur sportif (avec mention de la date de délivrance);
3. la liste des stands de tir agréés pour accueillir les épreuves;
4. la liste des responsables administratifs agréés par zone géographique (article 1<sup>er</sup>, 1<sup>o</sup>, b) de l'AGCF du 30 mars 2007;
5. la liste des examinateurs agréés par zone géographique (article 1<sup>er</sup>, 1<sup>o</sup>, b) de l'AGCF du 30 mars 2007) en indiquant le niveau de leur diplôme;
6. une copie de l'agenda des épreuves qui a été établi et diffusé pour l'année de référence (article 1<sup>er</sup>, 1<sup>o</sup>, c), alinéa 2);
7. une copie du règlement (et de ses éventuelles annexes) adopté par l'autorité émettrice (article 2 de l'AGCF du 30 mars 2007) et approuvé par le Ministre en charge du sport;
8. une copie des avis communiqués aux Gouverneurs des Provinces en application de l'article 13 du décret.



Fait à ....., le ..... 2008.

Pour l'Autorité émettrice                      Sceau de l'Autorité émettrice

Le .....                      Le.....

Vu pour être annexé à l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 11 avril 2008 fixant le modèle du rapport visé à l'article 7 du décret du 24 novembre 2006 visant l'octroi d'une licence de tireur sportif.

Bruxelles, le 11 avril 2008.

Pour le Gouvernement de la Communauté française :

Le Ministre-Président,

**R. DEMOTTE**

Le Vice-Président, Ministre du Budget, des Finances, de la Fonction publique  
et des Sports,

**M. DAERDEN**

